

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

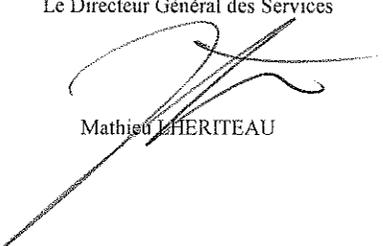
**Attribution de marché –
COSOM - Construction
d'une tribune**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 30 novembre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 novembre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

Secrétaire de Séance :

Monsieur MOREL

N° DE DOSSIER : 07 G 11 c

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHE – COSOM - CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE

RAPPORTEUR : Madame MARGOT-MALARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'équipements sportifs au COSOM, à savoir la création d'une tribune couverte de 150 places pour le terrain de football, et l'extension du COSOM pour les locaux techniques et les vestiaires. Une première procédure n'a pas abouti et une seconde mise en concurrence a été lancée.

Le marché est décomposé en 5 lots faisant l'objet de marchés distincts et attribués comme suit par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 6 novembre 2007 :

- Lot n°1 - Fondations - Gros œuvre - Terrassement - VRD
Titulaire : COBINDUS
Montant : 157 184,50 € H.T.
- Lot n°2 - Charpente métallique
Titulaire : HERPIN
Montant : 36 364,62 € H.T.
- Lot n°3 - Bardage - Couverture
Titulaire : RCBE
Montant : 19 112,10 € H.T.
- Lot n°4 - Serrurerie - Métallerie
Titulaire : HERPIN
Montant : 27 004 € H.T.
- Lot n°5 - Electricité courants forts
Titulaire : VD
Montant : 8 700 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution de ce marché aux conditions ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour la restructuration du COSOM ;
 - signer tous les documents qui s'y rapportent à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

